

TVA pour les services comptabilité fournisseurs

Maîtriser la TVA applicable aux factures d'achat et gérer les cas d'autoliquidation de la taxe - Niveau débutant et intermédiaire

PUBLIC

Collaborateurs des services comptabilité fournisseurs/achats - Toute personne évoluant vers ce poste

PRÉ-REQUIS

Participer au traitement des factures d'achats

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Approche des règles de la TVA spécifiquement adaptée aux missions des services comptabilité fournisseurs

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

Code

1326

Durée

2 jours / 14 heures

Tarif Inter*

1 807 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Vérifier le respect des conditions de forme et de délai conditionnant l'exercice du droit à déduction de la TVA
- Contrôler le respect des conditions de fond permettant de récupérer la TVA
- Traiter les cas d'autoliquidation de la TVA par le client en lien avec les règles de territorialité ou la lutte contre la fraude

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Vérifier le respect des conditions de forme et de délai conditionnant l'exercice du droit à déduction de la TVA

Examiner les exigences formelles

- La détention d'un document original
- L'existence d'une piste d'audit fiable
- La présence des mentions obligatoires sur les factures
- La régularité de la TVA mentionnée
- Cas pratique : détecter les factures non conformes

Respecter les conditions de délai de l'exercice du droit à déduction

- Les notions de fait générateur et d'exigibilité
- La détermination de la date de déductibilité : cas général ; cas de l'option pour les débits chez le fournisseur
- Le délai de récupération d'une TVA omise
- Les situations particulières : achats en franchise ; sort des factures avec une TVA étrangère
- Quiz : déterminer sur quel mois récupérer la TVA d'une série d'opérations d'achats

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Contrôler le respect des conditions de fond permettant de récupérer la TVA

S'assurer de l'affectation de la dépense à des opérations ouvrant droit à déduction

- La définition des coefficients d'assujettissement et de taxation
- Le calcul de ces coefficients
- Cas pratique : déterminer si la TVA est ou non récupérable sur diverses factures d'achats

Identifier les dépenses exclues du droit à déduction par une mesure expresse

- La liste des dépenses dont le coefficient d'admission est inférieur à 1
- Le cas des frais de mission et de réception : conditions générales à respecter ; examen des différentes dépenses portées sur les notes de frais des salariés : restaurant, parking, péage, transport...
- Synthèse : les règles de récupération de la TVA en matière de notes de frais
- Cas pratique : indiquer pour diverses opérations d'achats si la TVA est ou non déductible

Traiter les cas d'autoliquidation de la TVA par le client en lien avec les règles de territorialité ou la lutte contre la fraude

Détecter les cas d'autoliquidation liés aux règles de territorialité de la TVA

- Les acquisitions intracommunautaires de biens
- Les importations de biens (régime en vigueur depuis le 1er janvier 2022)
- Les prestations de services acquises auprès d'un prestataire étranger
- Les prestations de services dites matériellement localisables
- Cas pratique : examiner des opérations d'achat de biens et de services et déterminer le traitement TVA applicable à chacune

Identifier les cas d'autoliquidation en régime intérieur

- Les déchets
- Les services électroniques
- La sous-traitance de travaux immobiliers, etc.
- Cas pratique : indiquer pour quelles opérations la TVA doit être autoliquidée par l'acheteur

Evaluation : analyser une série de factures pour en déterminer le traitement au regard de la TVA

Le contenu de cette formation et de celui de la formation " La TVA pour les services facturation et comptabilité clients " (1327) sont partiellement redondants. Choisir plutôt la formation " Pratique de la déclaration de TVA " (1325) pour couvrir les deux aspects comptabilité clients et fournisseurs.

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant : Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel

Structurez vos compétences avec la fiche mémo : les mentions sur facture
Révisez en vous amusant avec la Fun Learning Box
Exercez-vous avec les modules E-learning : principes de fonctionnement de la
TVA, TVA déductible

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 14-15 Déc. 2026

A DISTANCE

- 12-13 Oct. 2026 – Session Garantie
- 14-15 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

LILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

LYON

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

NANTES

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

NICE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

NIORT

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

PAU

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

RENNES

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

ROUEN

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

TOURS

- 12-13 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026